

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE

**MERCREDI  
3 JUILLET 2019  
2019-07-03**

Session spéciale du Conseil municipal tenue le 3 juillet 2019 à 19 heures 30, au bureau de la Mairie située au 65, rue Lessard.

SONT PRÉSENTS :  
Monsieur Martin Rondeau, Maire  
Madame Annie Bélanger, siège # 3  
Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4  
Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5  
Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST AUSSI PRÉSENT :  
Monsieur Philippe Morin, directeur général  
et secrétaire-trésorier

1. **RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR MARTIN RONDEAU**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE  
ET RÉSOLU :*

*QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que déposé;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019-221**

4. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 573** (C-0648)

*Avis de motion est donné par le conseiller Luc Lefebvre qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, le projet de Règlement # 573 décrétant une dépense de 1 871 505 \$ et un emprunt de 1 391 932 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie sur les rues Durand et Édouard, et de l'affectation de la somme de 279 573 \$ des soldes disponibles des règlements # 530-1 et 548, ainsi que l'affectation d'une somme de 200 000 \$ provenant du surplus accumulé, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.*

**2019-222**

- 5 **PROJET RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 573 - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES RUE DURAND ET ÉDOUARD** (C-0648)

*CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par le conseiller Luc Lefebvre à cette assemblée spéciale ce 3 juillet 2019;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*DE PROCÉDER à l'adoption du projet de règlement d'emprunt # 573 décrétant une dépense de 1 871 505 \$ et un emprunt de 1 391 932 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie sur les rues Durand et Édouard, et de l'affectation de la somme de 279 573 \$ des soldes disponibles des règlements # 530-1 et 548, ainsi que l'affectation d'une somme de 200 000 \$ provenant du surplus accumulé;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5. FIN DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER  
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 19h45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Martin Rondeau, Maire

\_\_\_\_\_  
Philippe Morin d.g.

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---